

sincère, cette province devra se souvenir et aider à réintégrer les catholiques dans la jouissance de leurs droits : il y a là une solidarité dont personne ne devrait se départir, à moins que le civisme britannique se relâche et ait une tendance à se briser complètement dans cette partie de l'Empire.

« Quant à nous, notre ligne de conduite est celle que nous nous sommes tracée dès le début, et rien ne saurait nous en faire dévier.

« Ce qu'on a appelé des tâtonnements n'a été autre chose qu'un acheminement graduel, patient, mais sûr, vers la position forte, inattaquable et inébranlable que nous occupons aujourd'hui. Le dernier jugement du Conseil Privé est notre dernier mot, et nous n'avons pas d'autre politique que de lui donner son effet logique et pratique, toutes graves que puissent être les conséquences. »

Extrait d'un discours prononcé à Shédiac ces jours derniers par l'honorable M. Foster, sur la même question :

« La position du gouvernement est connue. Nous nous en rapportons à la constitution. Les auteurs du pacte fédéral, hommes d'état dans toute l'acception du mot, se sont entendus pour garantir aux minorités protestantes et aux minorités catholiques leurs droits, en matière d'éducation. Ce sont les protestants de Québec et d'Ontario qui ont demandé protection pour les protestants de Québec. Pouvaient-ils protéger une minorité sans protéger l'autre ? Le fair play britannique répond à cette question.....

Je suis protestant, continue M. Foster, je suis partisan des écoles communes, mais je n'hésite pas à dire que nous ne devons pas manquer à notre parole, répudier nos marchés, jeter aux orbes les garanties que l'on a promises aux minorités : ce serait un déshonneur national. Les deux nationalités, les différentes croyances se doivent tolérance et respect de leurs convictions réciproques ; c'est par là et par là seulement que nous arriverons aux grandes et nobles destinées que la Providence devait avoir en vue en nous plaçant côte à côte sur le sol de ce beau Canada. »

Manifestation franciscaine le 10 septembre 1895. — Au sanctuaire de Notre-Dame du Saint-Rosaire, au Cap de la Madeleine, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Leflèche, évêque des Trois-Rivières.

Messe et communion à l'arrivée des divers pèlerinages. — A 9^h 1/2 Messe solennelle en plein air. — Sermon par Sa Grandeur Mgr Leflèche.

Après la Messe, réunion de Messieurs les Directeurs et des